

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Les saints vivants. — V Société d'une messe. — VI Union Saint-Jean. — VII Pourquoi les fidèles doivent prendre part aux chants de la messe et autres offices.

AU PRONE

Le dimanche, 3 décembre

On annonce :

La fête de l'Immaculée-Conception;

D'après le **motu proprio** du 2 juillet 1911, on est dispensé du jeûne et de l'abstinence, le jour de la fête.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 décembre

Messe du I dim. de l'Avent, **semi-double** (privilegié contre les offices de 1e cl.); 2e or. **Deus qui**, 3e **Ecclesiae**; préf. de la Trinité. — I Vêpres de S. Pierre Chrysologue E. D., **double**; hymne **Iste... supremos** ; mém. du dim. et de sainte Barbe.

Le vendredi, 8 décembre

Fête de l'IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE, **double de 1e cl. avec Oct.**; mém. de la férie de l'Avent; préf. de la Ste Vierge. — Aux II vêpres, mém. de la férie de l'Avent.

A l'avenir, on fera gras le jour de la fête de l'Immaculation, lorsqu'elle se remontre, en un jour d'abstinence ou de jeûne (comme pour Noël).